

Châssis de transport de vitrages et d'éléments de fenêtres

Fiche thématique

L'essentiel en bref

De nombreux accidents graves, parfois mortels, se produisent lors du chargement, du déchargement, du transport et de l'entreposage de vitrages et d'éléments de fenêtres. Chaque accident est un accident de trop. Cette fiche thématique vous fournit des solutions pour charger et transporter les vitrages et les éléments de fenêtre en toute sécurité et vous aidera à mieux planifier et exécuter vos transports.



1 Les châssis de transport de vitrages et d'éléments de fenêtre exigent un maniement correct pour éviter les risques d'accidents graves.

Préparation du travail

- Une planification anticipée est essentielle pour prévenir tout accident, aussi bien pendant le transport que sur le lieu de montage.
- Tenez compte des spécificités du chantier, notamment le site de déchargement, l'ordre de déchargement des éléments, les moyens de manutention disponibles, etc.
- Assurez-vous que les équipements de travail sont en adéquation avec les travaux à exécuter, mis à disposition suffisamment tôt et en parfait état de fonctionnement.
- Informez vos collaborateurs, les logisticiens et les monteurs des spécificités du chantier. Instruisez toutes les personnes impliquées sur les dangers potentiels et les mesures de sécurité requises pour le transport des éléments.

Le renversement et la chute de vitrages et d'éléments de fenêtres représentent un grand danger. Une bonne planification logistique est indispensable pour réduire les risques.

Châssis d'entreposage et de transport

- Utilisez uniquement des châssis pour lesquels votre entreprise dispose d'une notice d'instructions et d'une déclaration de conformité ou d'une preuve de sécurité équivalente.
- Utilisez les châssis de transport conformément à leur destination et veillez à ce qu'ils soient adaptés aux travaux prévus.
 - Tenez compte de la taille des éléments, de la capacité de charge et de l'itinéraire de transport.
 - L'angle d'inclinaison de la station de stockage vertical doit être de 4° au minimum.
 - Les châssis de transport sur roues doivent être équipés de dispositifs de blocage ou de freinage.
 - Les châssis de transport doivent être équipés de dispositifs de sécurisation de la charge.
 - Les châssis de transport doivent comporter les équipements nécessaires permettant de les lever sans danger.
 - Grue: p. ex. points d'ancrage clairement signalés
 - Chariot élévateur: p. ex. ouvertures permettant l'insertion des fourches
- Réglementez le contrôle et l'entretien des châssis de transport dans votre entreprise.



2 Châssis de transport équipés de roues démontables, points d'ancrage pour le levage à l'aide d'une grue et points d'insertion des fourches d'un chariot élévateur



3 Le transport ne peut s'effectuer en sécurité que si les châssis de transport sont correctement chargés.



4 Le véhicule de transport doit être adapté au transport prévu et aux équipements et engins de levage utilisés.

Chargement et déchargement en sécurité

Assurez-vous que les points suivants sont respectés:

- Les zones de chargement et de déchargement ainsi que leurs accès sont suffisamment spacieux et exempts d'obstacles.
- Le châssis de transport est toujours placé à l'horizontale et bloqué pour éviter tout déplacement.
 - Évitez d'augmenter l'inclinaison du châssis en déplaçant la charge lors des opérations de chargement et de déchargement!
- Les éléments sont chargés de telle manière qu'ils puissent être déchargés sans danger sur le chantier.
 - Les équipements et engins de levage requis (p. ex. grue, chariot élévateur) sont également disponibles au lieu de déchargement.
- Les châssis de transport sont chargés de manière homogène.
 - Tenez compte de la capacité de charge maximale et des dimensions de charge admissibles du châssis.
 - Les points d'ancrage sont accessibles à tout moment.
- Le chargement est sécurisé immédiatement après la fin du processus de chargement et lors de toute interruption de travail.
 - Les dispositifs d'arrimage utilisés doivent être en parfait état.
- Les éléments chargés ne risquent pas de basculer.
 - Veillez à sécuriser individuellement les éléments de grande dimension sur le châssis.
 - Ne retirez les dispositifs d'assurage qu'après avoir la certitude que le châssis est stabilisé et qu'il ne risque pas de basculer.
- Personne ne séjourne dans la zone dangereuse du chargement au moment de desserrer les dispositifs d'assurage.

Transport en sécurité

Assurez-vous que les points suivants sont respectés:

- Le véhicule utilisé est adapté au transport prévu et les prescriptions de transport applicables sont respectées.
 - Taille, poids, charge utile, charges par essieu
 - Les dispositifs de fixation propres à assurer le chargement sont utilisés.
 - Le véhicule est sécurisé de façon à être parfaitement immobilisé lors du chargement et du déchargement.
- Le chargement est sécurisé contre tout déplacement ou basculement intempestif.
 - Il est strictement interdit d'assurer manuellement la marchandise transportée pendant le déplacement du véhicule.
- La déclivité et le risque accru de basculement de la charge sont pris en compte lors du chargement et du déchargement à l'aide d'un chariot élévateur.
 - Les roues du chariot de transport doivent être freinées durant cette opération.
- Le véhicule de transport est adapté aux équipements et engins de levage (p. ex. grue, chariot élévateur).
- Lors du transport par grue, on utilise uniquement des élingues adaptées et fixées aux points d'ancrage prévus à cet effet.



Infos complémentaires

- Liste de contrôle: Chargement manuel de véhicules, www.suva.ch/67093.f
- Liste de contrôle: Chargement de véhicules avec des engins de levage, www.suva.ch/67094.f
- Liste de contrôle: Transport et entreposage de verre plat dans les entreprises, www.suva.ch/67194.f
- Charger correctement, arrimer correctement: www.astag.ch

Suva, secteur industrie, arts et métiers
Tél. 021 310 80 40, industrie@suva.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch

Suva
Sécurité au travail
Case postale, 1001 Lausanne

Fiche thématique 33095.f
État: septembre 2019
www.suva.ch/33095.f